

International Sillian Organisation 2020

ISO2020

Le concours international est placé sous les patronages de :



2021 - 325



2021 - 1436



35/2021



2021 / xx



Special
recognition

Calendrier du concours international

Date limite de réception	10/10/21
Jugement	Du 15 au 17 octobre 2021
Notifications	25/10/21
Vernissage	11/12/21
Exposition	11 et 12 décembre 2021
Catalogue	26/11/21

Règlement du concours international

Le concours est ouvert aux photographes du monde entier.

Il est conforme aux règlements FIAP, PSA, FBP et ISF

Quatre sections sont admises :

- A : Images projetées couleur (PID couleur)
- B : Images projetées monochrome (PID monochrome)
- C : Images projetées Alternative Creativity (PID couleur)
- D : Images projetées Nature (ND couleur)

Nombre de photographies : maximum 4 par auteur et par section (un total max de 16 photos).

Les images de chaque participant seront présentées au jury pour la section correspondante.

Les photos déjà présentées à une précédente édition du concours ISO seront refusées.

L'auteur certifie être le seul propriétaire de tous les droits et éléments des images qu'il présente.

Les fichiers doivent être format JPEG(jpg). (Qualité maximale), largeur de 1920 pxl x 1080 pxl. en hauteur.

La taille des fichiers ne doit pas dépasser 3.000 kb.

La longueur des titres doit être inférieure à 35 caractères et ne peuvent contenir de caractères spéciaux.

Remarque: les caractères suivants seront automatiquement supprimés des titres des images, car ils pourraient entraîner un traitement incorrect du logiciel. ' " , ! () % \$ \ / ? - _ # ~ @ &

Les images seront jugées à l'aide d'un projecteur multimédia DLP 4k UHD 3840 x 2160 pixels 3000 lumens profil sRGB. Les oeuvres sont visionnées simultanément par les juges.

Sauf indication expresse de l'auteur, le PC Double Déclik se réserve le droit de reproduire, sans contrepartie, les œuvres présentées dans un but de promotion de ses activités, y compris sur Internet.

La reproduction des œuvres dans le journal d'une fédération nationale, ainsi que dans les revues agréées par la FIAP est autorisée.

En cette manière, les droits d'auteurs seront strictement respectés.

Les gagnants seront invités (par e-mail immédiatement après le jugement) à fournir des images en haute résolution pour l'impression.

Il ne sera effectué aucun retour de fichier.

Le fait d'envoyer des épreuves à ce salon implique l'acceptation intégrale du présent règlement.

Les cas non prévus sont de la seule compétence des organisateurs.

Image et conditions d'entrée (PSA)

Cette exposition est ouverte à tous ; cependant, une inscription peut être rejetée lorsque le commanditaire ou les organisateurs de l'exposition, à leur discrétion raisonnable, estime que l'inscription n'est pas conforme aux règles de l'exposition et aux présentes conditions d'inscription. L'adhésion à une organisation photographique n'est pas requise.

Sanctions: aucune participation ne sera acceptée par un participant actuellement sanctionné par PSA.

Classement par étoiles PSA. Pour recevoir le crédit d'étoiles approprié de PSA, les participants doivent fournir exactement les mêmes noms et pays dans chaque exposition. Les pseudonymes ne sont pas autorisés. Veuillez contacter PSA en cas de changement de nom ou de déménagement dans un autre pays.

Création d'images. Les images soumises à participation doivent provenir de photographies (captures d'images via un procédé photosensible) réalisées par le participant sur émulsion photographique ou acquises numériquement.

Certification : En soumettant une image, le participant certifie que l'œuvre est la sienne (Les images ne doivent pas incorporer d'éléments produits par quelqu'un d'autre (par exemple : clip art, images ou art par d'autres téléchargés à partir d'Internet). Les alias sont non autorisés. Le participant autorise les sponsors à reproduire gratuitement tout ou partie du matériel soumis pour publication et/ou affichage dans des médias liés à l'exposition. Cela peut inclure une publication en basse résolution sur un site Web. Remarque : Les participants qui indiquent que leur les images ne peuvent pas être reproduites ou utilisées "ne seront pas éligibles pour les prix" ou l'inclusion dans les audiovisuels de l'exposition "et pourraient être disqualifiées" par les sponsors de l'exposition. L'exposition n'assume aucune responsabilité en cas d'utilisation abusive du droit d'auteur

Modification et création numérique : Sous réserve de restrictions liées au règlement particulier d'une section (en particulier Nature, Voyages photographiques et Photojournalisme), les images peuvent être modifiées, électroniquement ou autrement, par le fabricant. Les ajustements pour améliorer les images ou modifier les images de manière créative sont autorisés à condition que la photographie sous-jacente soit conservée d'une manière évidente pour le spectateur. Les images ne peuvent pas être entièrement

construites à l'aide d'un ordinateur et doivent être l'œuvre exclusive de l'auteur. Toutes les parties de l'image doivent être photographiées par l'auteur qui détient les droits d'auteur de toutes les œuvres soumises.

Réutilisation d'images acceptées : une fois qu'une image a été acceptée dans une exposition reconnue par PSA, toute image identique, ou presque identique, ne peut, à l'avenir, être saisie ou ré-entrée dans une section de la même classe Division Star Ratings dans cette exposition quels que soient le support, le format ou le titre ; ne peut pas être rebaptisé pour entrer dans une autre exposition reconnue par PSA, y compris la traduction dans une autre langue.

Participation : Une Participation comprend, jusqu'à et y compris, quatre (4) images saisies par un seul Participant dans la même Section. Un participant ne peut entrer qu'une seule fois dans une section spécifique.

Titres : Chaque image doit avoir un titre unique. Ce titre unique doit être utilisé pour l'entrée de cette image ou d'une image identique dans toutes les expositions reconnues par PSA. Les titres doivent comporter 35 caractères ou moins. Aucun titre ne doit être visible par les juges, et rien dans l'image ne peut identifier le créateur. Les titres ne doivent pas inclure d'extensions de fichier telles que .jpg ou .jpeg (ou tout autre nom de fichier de capture d'appareil photo), ni de mots tels que "sans nom" ou "sans titre". Les titres ne peuvent pas consister uniquement en chiffres.

Couleur et monochrome : les images couleur et monochrome d'une même capture qui partagent un contenu pictural substantiel en commun seront considérées comme la même image et doivent recevoir le même titre.

Cependant, les membres de PSA travaillant sur Galaxy et Diamond Star Ratings sont autorisés à continuer à utiliser différents titres de versions monochromes et de versions couleur de la même capture qui ont déjà été acceptées jusqu'à ce que le nombre requis d'acceptations pour ces titres soit atteint.

Envois des fichiers par internet

L'inscription, l'envoi des fichiers numériques et le paiement des droits par Paypal seront effectués par internet via notre site, en suivant les instructions affichées à l'écran.

Données personnelles

En participant à ISO2021, vous consentez explicitement à ce que les informations personnelles que vous avez fournies, y compris les adresses e-mail, soient conservées, traitées et utilisées par les organisateurs de l'exposition à des fins associées à cette exposition. Vous consentez également explicitement à ce que ces informations soient envoyées à des organisations qui ont accordé une reconnaissance officielle, un patronage ou une accréditation à cette exposition. Vous reconnaissez et acceptez que la participation à cette exposition signifie que le statut et les résultats de votre participation peuvent être rendus publics.

Droits de participation

Participation pour :

- 4 sections / catalogue téléchargeable via internet : **15 €**.

Les envois non accompagnés des frais de participation ne seront pas jugés.

Récompenses et prix

Pour le meilleur auteur du salon : Blue Pins FIAP

Médailles de la FIAP, PSA, FBF, EPHA et ISF récompenseront les meilleures œuvres.

Mentions Honorables et diplômes seront attribués aux meilleurs auteurs et aux meilleures images dans chacune des sections.

Dans chaque section, il ne sera accordé qu'un seul prix par auteur.

Tous les participants pourront télécharger le catalogue (format Zip), contenant les photos primées et sélectionnées.

Les membres du jury ne peuvent participer au salon.

Les membres du Club d'un juge peuvent participer au concours mais ne peuvent obtenir de récompenses.

Le cas échéant ils recevront un prix spécial du PC Double Déclit.

Toutes les acceptations seront transmises à la FIAP, ISF et PSA pour inclusion dans les listes des statistiques des résultats.

Les décisions des juges sont sans appel.

Les jurys

Alain Beaurain – France

Chris Discart ESFIAP MFIAP EFIAP/d1 – Belgique

Serge Criquelion - Belgique

Définitions

Photographie monochrome

FIAP:

Une œuvre noir-blanc allant du gris très foncé (noir) au gris très clair (blanc) est une œuvre monochrome aux différentes nuances de gris.

Une œuvre noir-blanc virée intégralement dans une seule couleur restera une œuvre monochrome pouvant figurer dans la catégorie noir-blanc; une telle œuvre peut être reproduite en noir et blanc dans le catalogue d'un salon sous Patronage FIAP.

Par contre une œuvre noir-blanc modifiée par un virage partiel ou l'ajout d'une couleur devient une œuvre couleur (polychrome) devant figurer dans la catégorie couleur; une telle œuvre nécessite la reproduction en couleur dans le catalogue d'un salon sous Patronage FIAP.

PSA:

❖ Une image est considérée comme monochrome uniquement si elle donne l'impression de ne pas avoir de couleur (c'est-à-dire qu'elle ne contient que des nuances de gris pouvant inclure du noir pur et du blanc pur) OU elle donne l'impression d'être une image en niveaux de gris qui a été virée dans une seule couleur sur toute l'image. (Par exemple par Sépia, rouge, or, etc.) Une image en niveaux de gris ou multicolore modifiée ou donnant l'impression d'avoir été modifiée par virage partiel, multicolore ou par l'inclusion de tons directs ne répond pas à la définition du monochrome et doit être classé comme un travail de couleur.

❖ Seules les images monochromes ne contenant que des nuances de gris pouvant inclure du noir pur et du blanc pur seront admises dans la section nature. **Les images virées ne sont pas autorisées pour cette section.** Monochrome images may not be entered in PID Color sections.

Photographie Nature couleur (PSA ND) & FIAP Nature

FIAP <http://www.fiap.net/docs/definition/DefNat-fr.pdf>

PSA <http://www.psa-photo.org/index.php?nature-nature-definition>

FIAP/PSA Définition Nature

La photographie de la nature est limitée à l'utilisation du procédé photographique pour représenter toutes les branches de l'histoire naturelle, à l'exception de l'anthropologie et de l'archéologie, de telle manière qu'une personne bien informée puisse identifier le sujet et certifier sa présentation honnête.

La valeur narrative d'une photographie prime sur la qualité picturale tout en maintenant une haute qualité technique.

Les éléments humains ne doivent pas être présents, sauf lorsque ces éléments humains font partie intégrante de l'histoire de la nature, tels que des sujets de la nature, comme des effraies des clochers ou des cigognes, adaptés à un environnement modifié par l'homme, ou lorsque ces éléments humains se trouvent dans des situations représentant des forces naturelles, comme les ouragans ou les raz de marée.

Les bagues scientifiques, les étiquettes scientifiques ou les colliers radio sur les animaux sauvages sont autorisés.

Les photographies de plantes hybrides créées par l'homme, de plantes cultivées, d'animaux sauvages, d'animaux domestiques ou de spécimens montés ne sont pas admissibles, de même que toute forme de manipulation qui altère la véracité de la déclaration photographique.

Aucune technique d'ajout, de déplacement, de remplacement ou de suppression d'éléments picturaux, sauf par recadrage, n'est autorisée.

Les techniques qui améliorent la présentation de la photographie sans changer l'histoire de la nature ou le contenu pictural, ou sans altérer le contenu de la scène originale, sont autorisées, y compris le HDR, le « focus stacking », l'assombrissement et l'éclaircissement.

Les techniques qui suppriment les éléments ajoutés par l'appareil photo, tels que les taches de poussière, le bruit numérique et les rayures du film, sont autorisées.

Les images assemblées ne sont pas autorisées.

Les images couleur peuvent être converties en monochromes en niveaux de gris.

Les images infrarouges, que ce soit des captures directes ou des dérivations, ne sont pas autorisées.

Les images saisies dans les sections Nature répondant à la définition de photographie de nature ci-dessus peuvent avoir comme sujet principal des paysages, des formations géologiques, des phénomènes météorologiques et des organismes existants. Cela inclut des images prises avec des sujets dans des conditions contrôlées, comme des zoos, des fermes à gibier, des jardins botaniques, des aquariums et tout enclos où les sujets dépendent totalement de l'homme pour se nourrir.

L'attention est attirée sur le fait que la "déclaration PSA sur le sujet" s'applique à toutes les sections

"déclaration PSA sur le sujet"

Il existe une règle absolue, dont l'esprit doit être respecté à tout moment et s'applique à toutes les sections proposées dans les expositions reconnues par PSA.

Le bien-être du sujet est plus important que la photographie.

Cela signifie que des pratiques telles que « l'appâtage » de sujets avec une créature vivante et le retrait d'oiseaux des nids, dans le but d'obtenir une photographie, sont hautement contraires à l'éthique, et de telles photographies ne sont autorisées dans aucune exposition PSA.

Il existe également une politique PSA sur l'utilisation de la photographie aérienne - aéronefs, hélicoptères et drones. Cette politique est disponible sur <https://psa-photo.org/index.php?psa-policies#drone>.

Le but de cette politique est d'empêcher toute interférence avec d'autres individus ou animaux qui pourrait perturber leur activité normale ou perturber la façon dont les individus ou les animaux interagissent avec leur environnement. L'entrée dans cette exposition nécessite que les exposants acceptent cette politique et d'autres politiques de PSA.

Le contenu des images doit être conforme aux présentes Conditions Générales et aux définitions des Divisions et Sections énumérées dans ces conditions. Les images qui, de l'avis exclusif des juges ou des organisateurs de l'exposition, ne sont pas conformes sont susceptibles d'être disqualifiées afin que le participant puisse être conscient du problème lorsqu'il envisage de participer à d'autres expositions reconnues par PSA.

Notes :

FIAP -Le seul acte de soumettre ses photos ou fichiers à un salon sous Patronage FIAP, le participant accepte sans exception et sans objection les termes suivants: - que les images remises peuvent être examinées par la FIAP pour établir si elles sont conformes aux règlements et définitions de la FIAP, même si le participant n'est pas un membre de la FIAP, - que la FIAP peut utiliser tous les moyens à sa disposition pour cette entreprise, - que tout refus de coopérer avec la FIAP ou tout refus de soumettre les fichiers originaux prises par la caméra, ou, l'échec de fournir des preuves suffisantes, seront sanctionnés par la FIAP, - qu'en cas de sanctions suites à des violations des règles de la FIAP, le nom du participant sera publié sous toute forme utile pour informer les organisateurs de ces infractions.

PSA – Afin de s'assurer que les images sont conformes aux Conditions d'entrée et aux définitions, les organisateurs du salon peuvent prendre des mesures raisonnables pour vérifier que :

- a) les images sont l'œuvre originale du participant et
- b) les images sont conformes aux règles et définitions énoncées dans les présentes conditions de participation

Ces étapes incluent, sans s'y limiter, l'interrogation de tout participant, exigeant la soumission de fichiers RAW ou d'autres fichiers numériques représentant la capture originale de l'image ou des images soumises, confrontant le participant à la preuve qu'une ou plusieurs images soumises ne sont pas conformes avec les conditions d'inscription (également appelées règles d'inscription), et en offrant au participant une possibilité raisonnable de fournir une contre-preuve pour réfuter la preuve de l'organisateur de l'exposition dans un délai déterminé. De telles participations qui ne sont pas approuvées ou qui sont toujours discutables après que le participant a présenté des preuves peuvent être considérées comme une violation des présentes conditions de participation et refusées. Ces entrées peuvent être renvoyées à PSA pour une enquête plus approfondie sur d'éventuelles violations de l'éthique

PSA se réserve le droit d'enquêter de quelque manière que ce soit sur toutes les

plaintes/soupons de violation des conditions d'entrée, d'imposer des sanctions si cela est jugé nécessaire, d'annuler les acceptations de toute image jugée contraire aux règles de PSA, d'inclure le nom du participant sur la liste des sanctions fournies aux expositions, et partager ces enquêtes avec la FIAP. Les participants acceptent automatiquement ces conditions en entrant dans l'exposition et acceptent de coopérer à toute enquête.

Si une autre partie soumet des images au nom du participant, le participant sera toujours tenu responsable du respect des présentes conditions de participation (règles de participation) et sera passible de sanctions pour toute violation des présentes conditions de participation et de la déclaration d'éthique de PSA qui pourrait résulter.

AVIS : Lorsqu'un participant remplit le formulaire d'inscription pour soumettre une inscription, le participant verra une fonction attestant qu'il a lu les présentes conditions d'inscription lorsqu'il remplit le formulaire d'inscription. Si le participant ne l'affirme pas, la participation ne sera pas soumise.

Toutes les inscriptions doivent être conformes à la plus stricte de ces définitions pour les acceptations à valider par toutes les organisations internationales accordant la reconnaissance ou le patronage

Chairman

COGNEAU Jean-François

Chaussée d'Ath 46 à 7850 Enghien / Belgique

jihef@jihef.net

<http://www.doublede clic.com>

Concours ISO : <http://www.ddcontest.com>

The sponsors of this International Exhibition of Photography have been awarded Recognition by PSA, the world's largest patron of international photographic exhibitions. PSA, although it has provided Recognition, is neither a sponsor nor directly involved in the operation of this exhibition.



Valid acceptances received by PSA Members in recognized sections of this exhibition are eligible for PSA Star Ratings, listing in the world-wide PSA Who's Who of Photography and credited towards the PSA Distinctions of QPSA, PPSA, EPSA, MPSA, GMPSA, GMPSA/B, GMPSA/C, GMPSA/D, and GMPSA/E.


PSA is a non-profit organization promoting the advancement of photography in all its forms to novice, amateur and professional photographers world wide.

For information on membership and the many services and activities of PSA contact:

psa
PHOTOGRAPHIC SOCIETY OF AMERICA
8241 S. Walker Avenue, Suite 104
Oklahoma City, OK 73139-9401, U.S.A.
E-mail: hq@psa-photo.org
Web Site: <http://www.psa-photo.org>

Ce salon a reçu le Haut Patronage de la FIAP
This salon has received the High Patronage of FIAP

2021/325



Fédération Internationale de l'Art Photographique
International Federation of Photographic Art

Fédérations et associations nationales, associations régionales et clubs affiliés sur les cinq continents.
National federations and associations, regional associations and clubs affiliated on all five continents.

Distinctions photographiques mondialement reconnues.
World-famed photographic distinctions.

Les acceptations obtenues à ce salon comptent pour l'attribution des distinctions FIAP.
Acceptances obtained in this salon are taken into account for FIAP distinctions.

Secrétariat général - Secretary general
70, Kolokotroni Street - GR-18531 Le Pirée (Grèce - Greece)
www.fiap.net

The sponsors of this International Exhibition of Photography have been awarded Recognition by PSA, the world's largest patron of international photographic exhibitions. PSA, although it has provided Recognition, is neither a sponsor nor directly involved in the operation of this exhibition.



Valid acceptances received by PSA Members in recognized sections of this exhibition are eligible for PSA Star Ratings, listing in the world-wide PSA Who's Who of Photography and credited towards the PSA Distinctions of QPSA, PPSA, EPSA, MPSA, GMPSA, GMPSA/B, GMPSA/B, GMPSA/G, and GMPSA/P.

PSA is a non-profit organization promoting the advancement of photography in all its forms to novice, amateur and professional photographers world wide.

For information on membership and the many services and activities of PSA contact:

psa

PHOTOGRAPHIC SOCIETY OF AMERICA
8241 S. Walker Avenue, Suite 104
Oklahoma City, OK 73139-9401, U.S.A.
E-mail: hq@psa-photo.org
Web Site: <http://www.psa-photo.org>

Ce salon a reçu le Haut Patronage de la FIAP
This salon has received the High Patronage of FIAP

2020/317



Fédération Internationale de l'Art Photographique

International Federation of Photographic Art

Fédérations et associations nationales, associations régionales
et clubs affiliés sur les cinq continents.
National federations and associations, regional associations
and clubs affiliated on all five continents.

Distinctions photographiques mondialement reconnues.
World-famed photographic distinctions.

Les acceptations obtenues à ce salon
comptent pour l'attribution des distinctions FIAP.

Acceptances obtained in this salon
are taken into account for FIAP distinctions.

Secrétariat général - Secretary general

70, Kolokotroni Street - GR-18531 Le Pirée (Grèce - Greece)
www.fiap.net